

Commune de SAINT-CYR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
valant Programme Local de l'Habitat (PLU H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

15000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023  
Le Président, Simon Plénet



- LÉGENDE**
- Servitude AC1 : Protection des monuments historiques
  - Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude
  - Servitude AC2 : Protection des sites inscrits
  - Servitude I3 : Passage des canalisations de transport de gaz
  - Servitude I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
  - Servitude I4 : Transport d'énergie électrique

